



Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.197

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 13
Excusés : 1
Absents : 1

Objet : Budget Ville – Décision Modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEDRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE Maryline VIARD

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n°22.440 relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°24.069 du 2 avril 2024 relative au vote du Budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 Septembre 2024 ;

Considérant que suite à l'adoption du budget primitif, la Ville doit ajuster les crédits ouverts afin de prendre en compte plusieurs événements financiers ;

Considérant qu'une décision modificative n°1 est donc présentée afin d'ouvrir et d'ajouter les crédits correspondants sur l'exercice 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2024 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

	BUDGET PRIMITIF 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 014, 06 €	27 014, 06 €
Investissement	-2 349 803, 83 €	-2 349 803, 83 €
TOTAL BUDGET	-2 322 789, 77 €	-2 322 789, 77 €

Détails par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	- 365 000 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	+ 87 541, 82 €
65	Autres charges de gestion courante	- 5 286, 74 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	- 73 209, 72 €
67	Charges exceptionnelles	+ 9 120 €	731	Fiscalité locale	- 640 556, 23 €
			74	Dotations, subventions et participations	+ 233 337, 98 €
			75	Autres produits de gestion courante	+ 413 530, 21 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		-361 166, 74 €	Total recettes réelles de fonctionnement		+ 20 644, 06 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 591 904, 26 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	+ 6 370 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 203 723, 46 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 27 014, 06 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+ 27 014, 06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
16	Emprunts et dettes assimilés	- 100 000 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- 1 013 816, 64 €
20	Immobilisations incorporelles	- 50 000 €	13	Subventions d'investissements	+ 74 292, 49 €
204	Subventions d'investissement versées	+ 370 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- 3 107 816, 89 €
21	Immobilisations corporelles	- 3 155 530, 24 €			
23	Immobilisations en cours	+ 57 000 €			
27	Autres immobilisations financières	- 779 800 €			
Total dépenses réelles de d'investissement		-3 658 330, 24 €	Total recettes réelles d'investissement		-4 047 341, 04 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 6 370 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 591 904, 26 €
041	Opérations patrimoniales	+ 1 302 156, 41 €	041	Opérations patrimoniales	- 203 723, 46 €
			040	Opération d'ordre de transfert entre section	+ 1 309 356, 41 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- 2 349 803, 83 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-2 349 803, 83 €

Article 2 - PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-197-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 27/09/2024



The image shows the official seal of the Municipality of Vignaux-Bois (Essonne). The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE VIGNEUX-BOIS' at the top and '(Essonne)' at the bottom. In the center, there is a depiction of a building. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Th. Chazal'.